

Règlement du jeu Pampers

DONNEZ VOTRE AVIS ET TENTEZ DE GAGNER DES COUCHES OU LINGETTES PAMPERS®

Organisation

La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le site de la marque Pampers (www.pampers.fr), et annoncé le site www.pampers.fr, et dans des emailings.

Procter & Gamble se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est gratuite. Elle n'est liée à aucune obligation d'achat d'un produit des différentes marques des sociétés du groupe Procter & Gamble.

Ce jeu est valable dans toute la France Métropolitaine (Corse comprise) du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Qui peut participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation au jeu, soit le **30/06/2026**) et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), membre du programme Pampers (site internet www.pampers.fr).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- ❶ les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- ❷ les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ; et
- ❸ les membres de leurs familles respectives.

Principe du jeu

Les joueurs remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :

- ♥ se connecter sur le site internet www.pampers.fr entre le 01/07/2025 (00h01) et le 30/06/2026 (23h59) ;
- ♥ puis s'identifier ou s'inscrire pour devenir membre ;
- ♥ laisser un avis sur une des pages produit Pampers ;
- ♥ Un tirage au sort, effectué sous le contrôle de la SELARL COUTANT, HUISSIER DE JUSTICE, 47 BIS B BOULEVARD CARNOT, LA NATIVITE 13100 AIX EN PROVENCE au plus tard le 10 du mois suivant désignera les dix gagnants chaque mois parmi l'ensemble des personnes ayant participé et étant conformes aux éléments mentionnés sur la page suivante.

Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire) et un seul lot par foyer.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

Comment participer ?

Pour participer à ce jeu il convient de :

- ♥ se connecter sur le site internet www.pampers.fr entre le 01/07/2025 (00h01) et le 30/06/2026 (23h59) ;
- ♥ puis s'identifier ou s'inscrire pour devenir membre ;
- ♥ laisser un avis sur une des pages produit Pampers.

Les frais de participation ne sont pas remboursés.

Les lots

Le jeu est doté du prix suivant :

Chaque mois, 10 bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale indicative de 17€, à valoir sur toutes les franchises de couches Pampers, de type midpack ou 1 paquet de lingettes en France métropolitaine (Corse incluse), hors pharmacies et parapharmacies, soit au total 120 lots sur toute la durée de l'opération.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevalet en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

Désignation des gagnants

Un tirage au sort, effectué sous le contrôle de la SELARL COUTANT, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, 47 BIS B BOULEVARD CARNOT, LA NATIVITE 13100 AIX EN PROVENCE au plus tard le 10 du mois suivant désignera les dix gagnants chaque mois parmi l'ensemble des personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation.

Les gagnants seront d'abord contactés par email afin de confirmer leur adresse postale. Les 120 gagnants recevront leurs dotations dans un délai de 2 à 4 semaines après la fin du jeu par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale communiquée par email.

Si le gagnant n'est pas chez lui au moment de la livraison et ne retire pas son prix conformément aux instructions du fournisseur, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Par ailleurs, ce gagnant perd tout droit à une indemnité de quelque forme que ce soit, sans aucune possibilité de recours. Le prix sera envoyé à l'adresse indiquée par le gagnant. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Données personnelles

Dans le cadre de ce jeu, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.

Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce jeu et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Pampers et d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques. A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml.

Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.

L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

Droits et responsabilités de l'organisateur

Les participants reconnaissent participer à ce jeu à leurs propres risques.

Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables :

- ♥ En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
- ♥ En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce jeu ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit ;
- ♥ En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce jeu ;
- ♥ (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
- ♥ Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et

♥ Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le jeu et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 9.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

Internet

Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.pampers.fr.

Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.pampers.fr ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problèmes liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.

Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

Questions et remarques

Toute question ou remarque concernant le présent jeu devra être envoyée par écrit dans un délai de 3 mois suivant la fin du jeu en remplissant le formulaire à l'adresse : <https://conso.highco-data.fr/fr/contact>. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai ne seront pas traitées.

Acceptation du Règlement – Dépôt

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement complet est déposé auprès de la Selarl COUTANT, Huissier de Justice, 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité 13100 Aix-en-Provence. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : www.pampers.fr.

Attribution De Compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.